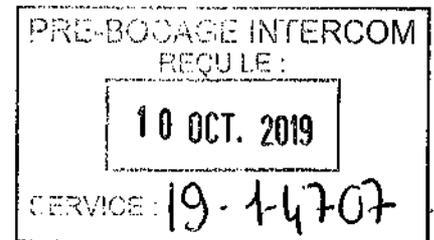




PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE



LE PRÉFET

Rouen, le

04 OCT. 2019

Monsieur le Président,

Par courrier reçu le 5 août 2019, vous m'avez transmis le projet de Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la communauté de communes « Pré-Bocage Intercom » pour avis, conformément aux dispositions du décret du 28 juin 2016.

L'élaboration de ce plan contribue pleinement à la démarche nationale visant à engager durablement les territoires dans la transition énergétique.

Votre projet de plan est globalement conforme aux textes applicables. L'ensemble présente un caractère homogène, les éléments explicatifs fournis en facilitant la lecture. Le document dispose bien du caractère autoportant attendu dans ce type d'exercice de planification. Il traite les sujets prévus dans la quasi-totalité des domaines fixés réglementairement.

Il existe bien un lien entre les différentes parties que sont le diagnostic, la stratégie et le plan d'action. Le diagnostic est particulièrement riche et pédagogique. Il pose un état des lieux exhaustif permettant de bien définir les enjeux et intégrant une estimation du potentiel de stockage du carbone qui est à souligner. La stratégie, en lien avec ces enjeux, met clairement en avant le scénario suivi par la collectivité au regard de sa connaissance du territoire et du diagnostic posé.

La question du stockage de l'énergie face au mix énergétique aurait toutefois pu être approfondie, notamment dans la stratégie et le plan d'action. Par ailleurs, les modalités de suivi et d'évaluation du plan auraient pu faire l'objet d'un développement plus opérationnel avec notamment l'identification d'indicateurs de suivi des actions.

L'agriculture et les transports ont une part majeure dans les émissions de gaz à effet de serre et la consommation énergétique. Le plan d'action pourrait proposer une approche plus opérationnelle sur ces deux thématiques pour faciliter l'atteinte des objectifs fixés.

La mobilisation des acteurs locaux est un atout dans votre démarche. Particuliers, professionnels, administrations, associations, chambres consulaires sont tout aussi concernés par les effets du changement climatique. C'est la raison pour laquelle il me paraît essentiel de veiller à poursuivre et amplifier cette dynamique dans le cadre de la mise en œuvre du plan.

**Monsieur le Président Gérard LEGUAY**  
**Communauté de communes « Pré-Bocage**  
**Intercom »**  
**31 Rue de Vire, Aunay sur Odon**  
**14260 Les Monts d'Aunay**

Lorsque votre assemblée aura approuvé ce PCAET, la communauté de communes « Pré-Bocage Intercom » deviendra effectivement « coordinatrice de la transition énergétique » sur son territoire, conformément à l'article L.2224-34 du code général des collectivités territoriales.

Concernant le PCAET de votre collectivité, il est fait référence aux principaux schémas et plans régionaux et nationaux. Une vigilance est à apporter sur la coordination avec les démarches de planification (plan local d'urbanisme inter-communal, programme local de l'habitat) afin de veiller à la cohérence des actions entreprises (recentrage de l'urbanisation sur les centres-villes et centres-bourgs pour éviter la consommation des terres agricoles et naturelles et optimiser les déplacements...). Les interactions avec les PCAET des territoires voisins pourront également être suivies. A l'occasion du bilan à mi-parcours et de la révision du PCAET, il conviendra d'intégrer notamment la Stratégie Nationale Bas Carbone 2 (SNBC) et le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

Les thématiques liées à l'urbanisme (étalement urbain) et à l'agriculture pourraient être davantage identifiées et mobilisées dans le plan d'action du PCAET. Elles constituent des leviers importants pour l'atteinte des objectifs en termes de consommation d'énergie, d'émission de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. Par ailleurs, elles peuvent concourir aux respects des obligations en termes de biodiversité, de qualité des eaux et de limitation de l'artificialisation des sols.

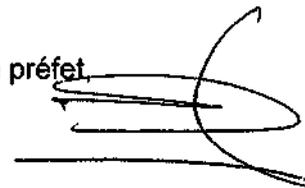
Des pistes d'amélioration vous sont proposées dans le rapport annexé à ce courrier afin de préciser ou compléter certaines parties du PCAET de votre communauté de communes. Le bilan à mi-parcours sera également l'occasion, le cas échéant, d'ajuster le plan et de vous assurer de la bonne conduite de son évaluation à travers les indicateurs de suivi proposés.

Je vous rappelle qu'en application de l'arrêté du 4 août 2016 relatif au Plan Climat Air Énergie Territorial, il doit être déposé sur la plateforme informatique mise à votre disposition par l'État et hébergée à l'adresse suivante : <http://www.territoires-climat.ademe.fr>.

Je tiens à vous assurer du soutien de l'État dans la conduite de ce plan. L'ensemble de mes services se tient à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,



Pierre-André DURAND